

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 22 novembre 2017 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
M. Adam Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Eric Giguère	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Tous formant quorum et en l'absence de préfet, sous la présidence de monsieur Claude Morin, préfet suppléant et maire de Saint-Georges. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant, M. Claude Morin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2017-11-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Élections :
 - 3.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 3.2. Explication de la procédure d'élection;
 - 3.3. Dépôt des mises en candidature pour le poste de préfet, préfet suppléant et pour les sièges 1, 2 et 3 du comité administratif ;
 - Élection et nomination du préfet;
 - Élection et nomination du préfet suppléant;
 - Élection et nomination des membres du comité administratif;
 - Résolution autorisant les signataires des effets bancaires;
 - 3.4. Nomination des représentants de la MRC sur les comités constitués en vertu de certaines lois ou par décision du conseil;
4. Gestion administrative et financière :
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 octobre 2017;
 - 4.2. Prévisions budgétaires 2018 :
 - Adoption du budget;
 - Adoption des quotes-parts;
 - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
 - Fixation des taux horaires du Service de génie municipal pour l'année 2018;
 - État des surplus accumulés et réservés;
 - 4.3. Adoption du calendrier des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires pour l'année 2018;
 - 4.4. Renouvellement entente de service en évaluation;
 - 4.5. Acquisition des équipements informatiques VSG (Évaluation);
 - 4.6. Adoption des comptes;
 - 4.7. Réclamation 16 au Ministère des Transport / Route Verte;
 - 4.8. Affectation de surplus à l'exercice financier / Piste cyclable;
 - 4.9. Annulation appel d'offres marquage piste cyclable;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1. Politique de développement du territoire :
 - Projet à Lac-Poulin;
 - Mise en valeur Rivière Chaudière (Volet régional);
 - 5.2. Transport interurbain / Autobus Breton;
 - 5.3. Table agro-alimentaire Chaudière-Appalaches
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 6.1. Certificats de conformité :
 - 680 et 682-2017 Ville de Saint-Georges;
 - 300-2017 Saint-Côme-Linière
 - 6.2. Avis à la CPTAQ : MTQ (Saint-Hilaire-de-Dorset)
 - 6.3. Avis à la CPTAQ : Gaz Métro (Saint-Éphrem);
7. Gestion du personnel :
 - 7.1. Démission d'un technicien en génie civil;
 - 7.2. Création d'un poste de technicien en évaluation foncière;
 - 7.3. Nomination au poste de technicien en évaluation foncière;
 - 7.4. Embauche de monsieur Olivier Champagne au poste de technicien aux programmes de rénovation domiciliaire et inspection;
 - 7.5. Nomination de Monsieur Kevin Fortin à titre d'employé régulier;
 - 7.6. Lettre d'entente Régime de retraite par financement salarial;

8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Dépôt de documents :
 - 10.1. États financiers mensuels;
 - 10.2. Bilan SAAQ
11. Divers :
 - 11.1 Programme d'aide financière mise en commun services municipaux;
 - 11.2 Fondation Santé Beauce-Etchemin;
 - 11.3 Opération Nez Rouge;
 - 11.4 Conseil administration FQM;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

**ÉLECTIONS POUR LE POSTE DE PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT
ET POUR LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET
NOMINATIONS AUX COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE
CERTAINES LOIS OU PAR DÉCISION DU CONSEIL DES MAIRES**

2017-11-159

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 30 septembre 1998 est expliquée aux maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

AU POSTE DE PRÉFET

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, proposée et appuyée par madame Lyne Bourque, maire de la municipalité Notre-Dame-des-Pins et par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité Saint-Honoré-de-Shenley.

ÉLECTION AU VOTE SECRET

Les bulletins de votes sont distribués par le secrétaire d'élection.
Le président et le secrétaire procèdent à la compilation des bulletins de vote.
Le résultat du vote est annoncé par le président d'élection, à savoir :

Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Bulletins rejetés : aucun

La majorité des voix absolues est atteinte soit 26 voix sur 26.

Monsieur Normand Roy est déclaré dûment élu au poste de préfet de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période de (2) deux ans.

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Claude Morin, maire de la Ville de Saint-Georges, proposée par monsieur Luc Paquet, maire de la municipalité Saint-René et appuyée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Monsieur Claude Morin est déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

Monsieur Morin occupant déjà le siège réservé au préfet suppléant, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1. Un seul bulletin est déposé soit celui de monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, proposée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce et appuyé par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

Monsieur Dany Quirion est déclaré dûment élu au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait la lecture des candidatures reçues, soit la première, celle de monsieur Yvon Paquet, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière proposée par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et appuyée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, et la seconde, celle de monsieur Martin St-Laurent, maire de Saint-Simon-les-Mines proposée par madame Lyne Bourque, mairesse de Notre-Dame-des-Pins et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de la Ville de Saint-Georges.

Les bulletins de votes sont distribués par le secrétaire d'élection.
Le président et le secrétaire procèdent à la compilation des bulletins de vote.

Après le décompte, le président d'élection annonce qu'aucun des deux candidats n'a obtenu la double majorité.

Après délibérations, monsieur Yvon Paquet, maire de Saint-Côme-Linière signifie aux membres du conseil qu'il désire retirer sans candidature au siège numéro 2.

Monsieur Martin St-Laurent est donc déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, proposée par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

Monsieur Alain Quirion est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2017-11-160

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections au poste de préfet, préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par monsieur Adam Veilleux, appuyé par monsieur Camil Martin, et résolu à l'unanimité que :

Monsieur Normand Roy soit nommé au poste de préfet;
Monsieur Claude Morin soit nommé au poste de préfet suppléant;
Monsieur Dany Quirion soit nommé au siège 1 du comité administratif;
Monsieur Martin St-Laurent soit nommé au siège 2 du comité administratif;
Monsieur Alain Quirion soit nommé au siège 3 du comité administratif.

Note : le préfet reprend la présidence de l'assemblée.

2017-11-161

CLÔTURE DU SCRUTIN ET DISPOSITION DES BULLETINS DE VOTE

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement, de mettre fin à la période de scrutin et d'autoriser le président d'élection à détruire les bulletins de vote.

2017-11-162

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan modifie les autorisations de signature des effets bancaires afin que soient autorisés messieurs Normand Roy, préfet, et/ou Claude Morin, préfet suppléant, et/ou Éric Paquet, directeur général, et/ou Luc Bergeron, directeur général adjoint, à signer l'ensemble des effets bancaires, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan. Les pouvoirs des représentants mentionnés dans la présente résolution devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

2017-11-163

NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que les sièges 1-2-3 du comité de sécurité publique sont à combler suite aux élections municipales du 5 novembre dernier;

Attendu que le siège 4 occupé par monsieur Normand Roy se libère suite à son élection à titre de préfet;

Attendu que le maire de Saint-Georges occupe d'office le siège numéro 5 et que le siège numéro 6 est assigné à un élu nommé par la Ville de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, de nommer les représentants suivants au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan :

Siège 1 : M. Éric Giguère (échéance novembre 2019)
Siège 2 : M. Clément Létourneau (échéance novembre 2018)
Siège 3 : M. Luc Paquet (échéance novembre 2019)
Siège 4 : M. Jean-Guy Plante (échéance novembre 2018)
Siège 5 : Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 : Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

2017-11-164

NOMINATIONS AUX COMITÉS INTERNES, EXTERNES ET ORGANISMES

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

COMITÉS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA LOI (RÉMUNÉRÉS)

Membres du bureau des délégués

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office

Poste numéro 2 :

Poste numéro 3 :

Comité consultatif agricole

Siège 1 : Le préfet et / ou le préfet suppléant

Siège 2 : 1 membre du comité administratif M. Alain Quirion

Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

Commission d'aménagement

Les membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

COMITÉS INTERNES (RÉMUNÉRÉS)

Comité de la ruralité :

Les membres du comité administratif

Comité de sécurité incendie :

Préfet et / ou préfet suppléant

M. Carl Boilard

Direction générale de la MRC

Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la municipalité de Saint-Martin

Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)

Préfet

M. Claude Morin

Comité de la piste cyclable :

Les membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Préfet et / ou préfet suppléant

M. Jean-Guy Plante

M. Dany Quirion

Directeur général de la Régie intermunicipale

2 représentants de la Régie intermunicipale

Directeur général de la ville de Saint-Georges

Gestion intégrée des boues de fosses septiques :

Les membres du comité administratif

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

COMITÉS EXTERNES (NON RÉMUNÉRÉS)

Conseil économique de Beauce :

M. Éric Rouillard

M. Éric Giguère

Maire de Saint-Georges d'office

Comité culturel :

M. Normand Roy

Direction générale de la MRC

Agente de développement culturel

4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune :

M. Martin St-Laurent

Cobaric III :

M. Martin St-Laurent

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :

Au CA et à l'AGA : M. Luc Paquet

Substitut : Vacant

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Yvon Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :

Préfet et / ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (CA) :

Préfet

Substitut : Direction générale de la MRC

Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :

Préfet et / ou préfet suppléant

Directeur général adjoint de la MRC

Comité investissement commun (FLS) :

M. Ghislain Jacques

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

**Représentant comité directeur entente sectorielle bioalimentaire
Chaudière-Appalaches (TACA) :**

Préfet et/ou Direction générale de la MRC

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 novembre 2017

Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :
Direction générale de la MRC

Table alcool au volant :
Mme Lyne Bourque

Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :
Préfet

Destination Beauce :
M. Martin St-Laurent
Substitut : M. Claude Morin

Table de concertation des aînés :
Poste vacant
Substitut Directeur général adjoint

Table de concertation jeunesse :
Poste vacant

2011-11-165

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
18 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 octobre 2017 tel que rédigé par le directeur général.

2017-11-166

**ADOPTION DU BUDGET 2018 – PARTIE 1 – MUNICIPALITÉS
RURALES**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 1 du budget 2018 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 1 totalise 1 833 600\$ et comprend une quote-part totale de 451 113 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2017-11-167

**ADOPTION DU BUDGET 2018 – PARTIE 2 – BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES**

Il est proposé par monsieur Adam Veilleux, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 2 du budget 2018 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 2 totalise 406 060\$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2017-11-168

**ADOPTION DU BUDGET 2018 – PARTIE 3 – MUNICIPALITÉS
RURALES ET VILLE DE SAINT-GEORGES**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 3 du budget 2018 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 3 totalise 2 568 105\$ et comprend une quote-part totale de 1 175 225 \$ provenant des municipalités.

2017-11-169

**ADOPTION DU BUDGET 2018 – PARTIE 4 – INSPECTION
RÉGIONALE**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 4 du budget 2018 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 4 totalise 41 454\$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie 3 à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2017-11-170

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2018

Il est proposé monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2018 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2017-11-171

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2017-11-172

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX HORAIRES 2018

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux horaires proposés pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2018;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires indexés de 2% pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2018.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVÉS

Le document présentant l'état des surplus accumulés a été déposé en comité de travail.

2017-11-173

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF EN 2018

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2018 :

2018	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	9	17
Février	13	21
Mars	13	21
Avril	10	18
Mai	8	16
Juin	12	20
Juillet	10	-
Août	7	15
Septembre	11	19
Octobre	9	17
Novembre	13	28
Décembre	11 (facultative)	-

2017-11-174

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE EN ÉVALUATION

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du projet d'entente pour la tenue à jour et l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2018-2022 devant lier la MRC de Beauce-Sartigan et la Ville de Saint-Georges;

Attendu que Ville de Saint-Georges accepte de déléguer à la MRC, tel que le prévoit la Loi, la compétence en évaluation;

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement d'approuver le renouvellement de l'entente de service en évaluation et d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, et le directeur général, monsieur Eric Paquet à signer, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, la dite entente.

Monsieur Claude Morin, maire de Ville de Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2017-11-175

AQUISITION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE VILLE DE SAINT-GEORGES (ÉVALUATION)

Attendu que suite aux rapatriements des ressources humaines affectées au service d'évaluation (secteur Ville) et le renouvellement de l'entente de service en évaluation entre Ville de Saint-Georges et la MRC de Beauce-Sartigan, il est souhaitable de procéder à l'acquisition des équipements informatiques affectés au service d'évaluation, autrefois fournis par la Ville;

Attendu que suite aux négociations le parc informatique a été évalué à 11 847\$;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition du parc informatique au montant de 11 847\$; que cette achat soit financé à même le surplus accumulé de la partie 1 du budget.

Monsieur Claude Morin, maire de Ville de Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2017-11-176

ADOPTION DES COMPTES

Le directeur général dépose aux maires la liste des comptes à accepter en date du 22 novembre 2017.

Telus	294.73 \$	Frais des cellulaires et GPS - Oct.
Telus	46.89 \$	Frais mensuel / Ligne de fax - Oct.
Groupe Négotel	380.62 \$	Frais mensuels/lignes tél. MRC-SAAQ
Cogeco câble Québec S.E.N.C.	22.04 \$	Services mensuels / Câble FM - Oct.
Ministère du Revenu du Québec	5 435.05 \$	Rapport TPS/TVQ Juillet à Septembre
Ministère du Revenu du Québec	19 494.29 \$	Remises 1er au 15 octobre

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 novembre 2017

MRC des Appalaches	350.00 \$	ADGMRCQ
Centre Multi-Art St-Gédéon	4 402.72 \$	Projet PDT Ajout gradins 1er vers.
Municipalité St-Philibert	50.00 \$	Permis inspection
Conseil Économique de Beauce	111 137.25 \$	4e versement
École Nationale des pompiers	3 991.21 \$	Formation pompiers
SSQ Groupe Financier	8 320.46 \$	Assurances collectives Octobre
Ville de St-Joseph	151 245.14 \$	Boues fosses septiques août
Xerox Canada Ltee	408.54 \$	Photocopieur
Yves Doyon	900.00 \$	Formation pompiers Août - Septembre
Hydro-Québec	2 499.51 \$	Du 07-09-2017 au 06-10-2017
PitneyWorks	574.88 \$	Timbres
Visa Desjardins	111.39 \$	Frais de repas
Nasco Inc.	87 557.35 \$	Pavage tronçon NDDP / Beauceville
Éric Paquet	1 286.80 \$	REER Oct
Luc Bergeron	2 391.56 \$	REER Oct
Norbert Legros	2 769.82 \$	REER Oct
Michel Morin	638.24 \$	REER Oct
Caisse du Sud de la Chaudière	466.80 \$	REER Maryse Loubier/Oct
Caisse du Sud de la Chaudière	297.24 \$	REER Sabrina Plante/Oct
Caisse du Sud de la Chaudière	228.08 \$	REER Élisabeth L. Nadeau/Oct
Caisse du Sud de la Chaudière	420.68 \$	REER Langis Bourque/Oct
Banque Royale	522.52 \$	REER Annie Veilleux/Oct
Banque Royale	553.56 \$	REER Louise Roy/Oct
Banque Royale	479.20 \$	REER François LaRue/Oct
Banque Royale	295.80 \$	REER Pierre Fleury/Oct
Industrielle Alliance	546.88 \$	REER Pierre-Luc Lessard/Oct
Mackenzie	420.68 \$	REER Jérôme Turgeon/Oct
CI Placements	546.88 \$	REER Gabriel Boily/Oct
Caisse du Sieur de Roberval	546.88 \$	REER Stéphanie Gagnon/Oct
Caisse du Sud de la Chaudière	420.68 \$	REER Patrick Nadeau/Oct
Caisse du Sud de l'Etchemin	497.04 \$	REER Arianne Labonté/Oct
Caisse de Beauce-Centre	564.64 \$	REER Carl Giguère/Oct
Caisse de Beauce-Centre	337.52 \$	REER Alain Gravel/Oct
Banque Laurentienne	424.92 \$	REER Lyne Bégin/Oct
Banque Laurentienne	500.48 \$	REER Olivier Lachance/Oct
Industrielle Alliance	423.68 \$	REER Hubert Boulanger /Oct
Caisse du Sud de la Beauce	497.24 \$	REER Audrey Poulin/Oct
Caisse de la Nouvelle-Beauce	404.40 \$	REER François St-Hilaire/Oct
Pitney Bowes	179.76 \$	Location timbreur
Caisse Desjardins de Montmagny	455.84 \$	REER Johanne Journeault/Oct
SCFP-Section locale 3590	1 590.56 \$	Cotisations syndicales Oct
Fonds de solidarité des travailleurs Qc	1 706.98 \$	Remises Octobre
CARRA	171.04 \$	Remises Octobre
Ministère du Revenu du Québec	19 883.58 \$	Remises du 15 au 31 Octobre
Receveur général du Canada	17 418.14 \$	Remises Octobre
Rémunération employés	89 259.46 \$	Octobre
Rémunération élus	5 352.04 \$	Octobre
MIGHI, S.E.N.C.	2 314.75 \$	Entretien ménager Oct.
ADT Canada Inc.	476.00 \$	Surveillance local SAAQ

**MRC DE BEUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 novembre 2017

Consultants FPL Inc.	5 542.30 \$	Refacturer Valley-Jonction
Accomodation Carmen	100.80 \$	Fournitures diverses
Artisan du Café	249.67 \$	Fournitures café
BCL Purificateurs d'Eau Inc.	142.57 \$	Nettoyer filtre refroidisseur d'eau
G.H. Brousseau et Fils Inc.	198.25 \$	Déboucher évier cuisine
Bureau en Gros	456.54 \$	Achat écrans ordinateur (3)
Bureautique Guy Drouin Inc.	70.32 \$	Photocopieur SAAQ
ANNULÉ		
Comité du Cénotaphe du Régiment Chaudière	60.00 \$	Contribution financière
ANNULÉ		
Conseil de la Culture	45.00 \$	Inscription formation
École Nationale des pompiers	103.66 \$	Formation pompier
Entretien ménagers Mercier Inc.	281.69 \$	Entr piste cyclable / tronçon NDDP-Beauceville
Élise Villeneuve - Envirorcube	5 156.63 \$	Évaluation option PGMR / 50%
Équipement de Bureau Demers	337.36 \$	Fournitures papeterie
Excavation JB Fecteau et Fils Enr.	52 260.32 \$	Travaux réfection / Piste cyclable
Les Excavations et Pavages de Bce	13 170.85 \$	Décompte #2/piste cycl. NDDP - Beauceville
Éditions Yvon Blais	162.80 \$	Loi sur Aménagement et urbanisme
Groupe CCL	465.32 \$	Chèques laser SAAQ
IGA Rodrigue et Filles	96.55 \$	Buffet élus
Installations électriques Mario Fortin	357.86 \$	Divers travaux
JDM Impression Inc.	89.45 \$	Fournitures papeterie
Médias Transcontinental S.E.N.C.	1 638.39 \$	Avis éval./Ent. piste cycl./ Règl. 2004-71-31
Productions Pixel d'étoiles	200.00 \$	2e vers / Fonds culturel
Fédération québécoise des municipalités du Qc	413.92 \$	Assemblée MRC (2)
Dir. de la gestion du Fonds du MERN	252.00 \$	Mutation septembre
Solutions GA	51.73 \$	Fournitures papeterie
RONA Inc.	156.06 \$	Fournitures diverses
Ville de Lévis	1 149.75 \$	Participation à l'étude du 3e lien
Telus	270.24 \$	Frais des cellulaires et GPS - Nov.
Telus	46.87 \$	Frais mensuel / Ligne de fax - Nov.
Groupe Négotel	383.30 \$	Frais mensuels/lignes tél .MRC-SAAQ - Nov.
Cogeco câble Québec S.E.N.C.	22.04 \$	Services mensuels / Câble FM - Nov.
SSQ Groupe Financier	8 184.68 \$	Remises ass. Coll. - Nov.
Yves Doyon	1 050.00 \$	Formation pompier

TOTAL: 645 679.36 \$

Société de l'assurance automobile	22 425.57 \$	Remboursement TPV et liquidité
Société de l'assurance automobile	23 540.57 \$	Même
Société de l'assurance automobile	21 012.72 \$	Même
Société de l'assurance automobile	16 738.39 \$	Même
Société de l'assurance automobile	9 596.48 \$	Même
Société de l'assurance automobile	25 511.80 \$	Même
Société de l'assurance automobile	13 722.91 \$	Même
Société de l'assurance automobile	29 916.84 \$	Même
Société de l'assurance automobile	19 567.99 \$	Même
Société de l'assurance automobile	10 690.45 \$	Même

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 novembre 2017

Société de l'assurance automobile	18 729.53 \$	Même
Société de l'assurance automobile	15 407.52 \$	Même
Société de l'assurance automobile	21 430.79 \$	Même
Société de l'assurance automobile	24 484.21 \$	Même
Société de l'assurance automobile	4 807.89 \$	Même
Société de l'assurance automobile	16 286.85 \$	Même
Société de l'assurance automobile	13 627.88 \$	Même
Société de l'assurance automobile	27 878.24 \$	Même
Société de l'assurance automobile	20 410.47 \$	Même
Société de l'assurance automobile	11 732.07 \$	Même
Société de l'assurance automobile	30 409.99 \$	Même

TOTAL: 397 929.16 \$

Enzo Conception internet	129.35 \$	Site internet / Culture
Ville St-Georges	27 385.94 \$	Achat ordinateurs(9) /Licences microsoft (4)/Azimut Gonet6
Roxy	97.73 \$	Formation culture
CNETE	5 389.46 \$	Évaluation option PGMR / 50%
Consultants FPL Inc.	832.44 \$	Refacturer Valley-Jonction
Gravure Faro	1 383.84 \$	Plaques élus
Média Transcontinental	1 052.72 \$	Offre emploi / Tech génie civil
Dir de la gestion du Fonds du MERN	296.00 \$	Mutation Octobre
Imprimerie Doyon	70.14 \$	Cartes affaires Pier-Luc Rancourt

TOTAL: 36 637.62 \$

Centre Hamann Inc.	2 253.16 \$	Remboursements 2 paiements en trop FLI/FLS
Ambiance Sports	30 000.00 \$	Prêt FLI - FLS

TOTAL 32 253.16 \$

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes énumérés ci-dessus. Les dépenses défrayées au moyen de la carte de crédit ont été vérifiées et validées par le préfet.

2017-11-177

**RÉCLAMATION NO :16 AU MINISTÈRE DES TRANSPORT /
ROUTE VERTE**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la 16è réclamation déposée au Ministère des Transports dans le cadre de la construction de la Route Verte;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'approuver la 16e réclamation telle que présentée et d'autoriser la transmission de cette demande au Ministère des Transport du Québec.

2017-11-178

AFFECTATION DU SURPLUS – TRAVAUX PISTE CYCLABLE

Attendu que les travaux de construction de la piste cyclable entre Notre-Dame-des-Pins et Beauceville;

Attendu que les coûts de ces travaux, 313 983\$ sont financés par Vélo Beauce, le Ministère des Transports du Québec et la MRC;

Attendu que la part de la MRC, s'élevant à 132 640\$ doit être financée par le Fond réservé Piste cyclable;

Attendu les travaux de réfection réalisés sur la portion existante du sentier des jarrets au cours de la période estivale ont entraîné un manque à gagner budgétaire de 31 003\$ pour l'exercice financier 2017;

Attendu que les travaux ci-haut mentionnés avaient été approuvés par le conseil des maires;

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert des sommes suivantes au budget du présent exercice financier comme suit :

- 132 640.45\$ provenant du Fonds réservé piste cyclable;
- 31 003\$ du fonds réservé entretien Route Verte;

2017-11-179

ANNULATION APPEL D'OFFRES MARQUAGE PISTE CYCLABLE

Attendu qu'un appel d'offres avait été lancé afin de procéder au marquage de la piste cyclable suite à la construction du tronçon liant Notre-Dame-des-Pins et la Ville de Beauceville;

Attendu que suite aux résultats de cet appel d'offres, le conseil avait octroyé le mandat de réalisation (résolution 2017-09-132);

Attendu que suite à une visite terrain avec l'entrepreneur, il a été constaté que les équipements nécessaires au marquage ne pouvaient circuler sur la piste cyclable sans risque de l'abimer;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité d'annuler l'octroi de contrat visant le marquage de la piste cyclable tel qu'il avait été adopté par la résolution 2017-09-132 du présent conseil.

2017-11-180

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE –
MUNICIPALITÉ DU LAC POULIN – AMÉNAGEMENT DE PISTE DE
SKI DE FONDS ET ÉQUIPEMENT (VOLET LOCAL)**

Attendu que la municipalité du Lac-Poulin a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à aménager une piste de ski de fonds et une piste de raquette et d'acquérir les équipements nécessaires à leur entretien;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse du comité technique et celui recommande l'acceptation du projet puisqu'il respecte les objectifs et les modalités du plan de travail de la politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité technique et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 15 200\$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-11-181

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – MISE EN
VALEUR RIVIÈRE CHAUDIÈRE (VOLET RÉGIONAL)**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire, volet régional;

Attendu que ce projet vise à embaucher une ressource qui agira à titre de chargé de projet et qui aura comme mandat de réaliser un inventaire complet du potentiel actuel et futur de mise en valeur de la rivière Chaudière.

Attendu que cette ressource devra dégager un concept pour favoriser son développement d'ici octobre 2018;

Attendu que ce projet est une initiative des 3 MRC de la Beauce et qu'à cet effet, les 3 MRC sont invitées à financer à part égale cette initiative, soit 16 473\$ par MRC;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité technique et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 16 473\$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

Que cette aide financière soit conditionnelle à l'adhésion des MRC Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce;

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-11-182

**TRANSPORT INTERURBAIN / AIDE FINANCIÈRE AU
TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL VOLET 2 / ENTENTE**

Attendu que monsieur Pierre Breton, propriétaire des autobus Breton Inc., a sollicité les MRC de Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan et de la Nouvelle-Beauce afin que celles-ci supportent financièrement son entreprise dans le but de maintenir le service de transport interurbain liant la Ville de Saint-Georges à la Ville de Québec;

Attendu que la MRC de Robert-Cliche ne participera pas financièrement à ce projet;

Attendu que la MRC de Nouvelle-Beauce a confirmé sa participation financière de 9 950\$;

Attendu que la MRC de Nouvelle-Beauce accepte que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de fiduciaire de l'entente;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan est disposé à réserver une somme de 20 000\$ afin de supporter le transport collectif interurbain;

Attendu que le conseil souhaiterait que les MRC supportant financièrement ce service reçoivent un avantage financier ou autre pour les usagers de leur territoire;

Attendu que cette aide financière est non-récurrente, les membres du conseil sont d'avis que le transporteur devra procéder à une restructuration de son offre de service;

Attendu qu'une somme totale de 29 950\$ sera investie par le milieu, soit les MRC de Beauce-Sartigan et Nouvelle-Beauce;

Attendu que ce montant devrait être triplé par le Ministère des transports dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, soit pour une somme de 89 850\$;

Attendu que cette aide financière couvrira une période d'une année, soit du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité:

-De déposer une demande d'aide financière au Ministère des transports du Québec dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, au montant de 89 850\$;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 novembre 2017

-Que la MRC de Beauce-Sartigan accepte d'agir à titre de fiduciaire de l'entente;

-Que la part municipale devant financer cette entente s'élèvera à 29 950\$;

-Que la part de la MRC de Beauce-Sartigan soit financée à même le surplus accumulé de la partie 3 du budget.

-Que le conseil réitère sa volonté de voir les MRC supportant financièrement ce service recevoir un avantage financier ou autre pour les usagers de leur territoire;

2017-11-183

TACA

Attendu que dans le cadre du renouvellement de l'entente sectorielle permettant le financement de la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches une contribution financière des MRC participantes est nécessaire;

Attendu que la contribution financière exigée pour la MRC de Beauce-Sartigan est de :

2018-2019 : 7 245\$

2019-2020 : 7 607\$

2020-2021 : 7 988\$

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité de confirmer l'adhésion de la MRC de Beauce-Sartigan à l'entente sectorielle 2018-2020, et ce, pour les sommes mentionnées dans le préambule de la présente résolution;

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet monsieur Normand Roy et le directeur général monsieur Eric Paquet à signer les documents relatifs à cette entente.

2017-11-184

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 680-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN D'AUTORISER LA RESTAURATION DANS LA ZONE CD-411
ET AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS POUR LES
BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES ET LES CONSTRUCTIONS
ACCESSOIRES**

Considérant que ce règlement vise à permettre la restauration dans la zone CD-411;

Considérant que ce règlement vient préciser les dispositions relatives aux bâtiments complémentaires et aux constructions accessoires;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma

d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 680-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-11-185

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 682-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 POUR
AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CD-712 DANS LA 14^E RUE
ET LA 15^E RUE, PRÈS DU BOULEVARD DIONNE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur ouest, de la façon suivante :

La zone CD-712 est agrandi à même la zone RB-720;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 682-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-11-186

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 300-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-
LINIÈRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 147-06 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION
COMMERCIALE À MÊME UNE AFFECTATION RÉSIDENIELLE**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation du sol – secteur urbain » en agrandissant une affectation commerciale à même une partie d'une affectation résidentielle en bordure de la Route 173;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Boilard, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 300-2017 de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2017-11-187

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE SUPERFICIES EN BORDURE DU RANG SAINT-HILAIRE DANS LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH ET DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le MTMDET dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, une superficie d'environ 2 067,3 mètres carrés sur les lots 5 665 828, 5 665 865, 5 665 869 et 3 741 219 dans le but de remplacer deux ponceaux.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1^e Le potentiel agricole des lots visés et des lots adjacents est essentiellement constitué de sols de classes 4 et 5 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;

2^e L'utilisation à des fins agricoles des lots visés n'est pas compromise en raison des faibles superficies requises;

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;

5^e *Critère non applicable;*

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e *Critère non applicable;*

9^e *Critère non applicable;*

10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 2 067,3 m² en bordure du rang Saint-Hilaire dans les municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth et de Saint-Hilaire-de-Dorset

2011-11-188

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO SUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 1,85 HECTARES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Gaz Métro souhaite prolonger son réseau de conduites de gaz naturel pour desservir le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce. Les lots visés par la demande sont : 5 039 658, 5 039 649, 5 039 653, 5 039 692, 5 039 693, 5 039 791, 5 040 224, 5 039 692, 5 041 793, 5 040 693, 5 040 695, 6 008 965, 5 040 621, 5 041 519, 5 041 719 et 5 041 521 du cadastre Québec.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

1^e Le potentiel agricole des lots visés et des lots adjacents est essentiellement constitué de sols de classes 5 et 7 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;

2^e L'utilisation à des fins agricoles des lots visés n'est pas compromise en raison des faibles superficies requises;

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;

5^e *Critère non applicable;*

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour

l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e *Critère non applicable;*

9^e Le demandeur n'a pas démontré l'effet sur le développement économique de la région de son projet;

10^e *Critère non applicable;*

11^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole déposée par la Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce sur une superficie d'environ 1,85 hectares.

2017-11-189

DÉMISSION D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Attendu que monsieur François Saint-Hilaire, technicien en génie civil, a annoncé sa démission ;

Il est proposé par monsieur Adam Veilleux, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité;

-d'accepter la démission de monsieur François Saint-Hilaire;
-de remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
-d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches visant à combler le poste ainsi libéré.

2017-11-190

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Attendu les besoins de main d'œuvre au sein du service d'évaluation;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu d'autoriser la création d'un poste de technicien en évaluation.

2017-11-191

EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste mentionné en titre de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité d'affecter madame Josiane Langevin, actuellement employé auxiliaire, à titre de technicienne en évaluation, à l'échelon quatre (4) du groupe trois (3) tel qu'il apparaît à la convention collective à compter du 27 novembre 2017.

2017-11-192

**EMBAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER CHAMPAGNE AU POSTE
DE TECHNICIEN AUX PROGRAMMES DE RÉNOVATION
DOMICILIAIRE**

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste mentionné en titre de la présente résolution;

Attendu que les candidats potentiels ont été rencontrés en entrevue;

Attendu qu'un candidat fut choisi par les membres du comité;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'engager monsieur Olivier Champagne au poste de technicien aux programmes de rénovation domiciliaire ce, rétroactivement au 13 novembre 2017;

Que celui-ci soit soumis à la période d'essai prévue par la convention collective;

Que la rémunération soit fixée à l'échelon trois (3) du groupe trois (3) tel qu'il apparaît à la convention collective pour l'exercice financier 2017.

2017-11-193

**NOMINATION DE MONSIEUR KEVIN FORTIN À TITRE
D'EMPLOYÉ RÉGULIER**

Attendu que la période d'essai de monsieur Kevin Fortin est terminée;

Attendu la recommandation de la direction du service de génie municipale concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Fortin au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Kevin Fortin au poste de technicien en génie civile, rétroactivement au 8 novembre 2017.

2017-11-194

**LETTRE D'ENTENTE / RÉGIME DE RETRAITE PAR
FINANCEMENT SALARIAL**

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de lettre d'entente à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et les salariés syndiqués de cette organisation;

Attendu que cette lettre d'entente vise l'implantation d'un régime de retraite par financement salarial;

Attendu que dans le cadre du renouvellement de la convention collective 2017-2021 avait été prévue la possible mise en place d'un tel régime;

Attendu que la contribution patronale demeurera fixe dans le cadre de la présente convention;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité;

-D'autoriser l'intégration à la convention collective 2017-2021 de la lettre d'entente sur le régime de retraite par financement salarial;

-D'autoriser le préfet monsieur Normand Roy et le directeur général monsieur Eric Paquet à signer la lettre d'entente ainsi que la convention administrative prévoyant les obligations de l'employeur.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE MISE EN COMMUN SERVICES MUNICIPAUX

Le directeur général dépose et commente le guide à l'intention des organismes municipaux aux membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2017-11-195

FONDATION SANTÉ BEAUCE-ETCHEMIN

Attendu la demande d'aide de la Fondation Santé Beauce-Etchemin dans le cadre de leur campagne annuelle;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 25 000\$ pour l'année 2018 dans le cadre de la campagne de financement actuelle et d'approprier ce montant à même les surplus de la partie 3.

2017-11-196

OPÉRATION NEZ ROUGE

Attendu la demande de participation autant en bénévolat que financière par l'organisation de l'opération Nez Rouge;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement de verser une contribution financière de 200\$ à l'opération Nez Rouge. Il est de plus convenu d'inviter les maires à former des équipes afin d'offrir leur service pendant la période d'opération Nez Rouge.

CONSEIL D'ADMINISTRATION F.Q.M.

Le directeur général avise les membres qu'il serait souhaitable d'élire un membre au conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Après discussions, monsieur Martin St-Laurent signale aux membres présents son intérêt de se présenter comme candidat à un poste. Un suivi de la procédure sera fait auprès des élus afin de favoriser son élection.

2017-11-197

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 23h15.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général